

GLOSSAIRE

Aléa (au sens du risque lié à l'eau) : notion comprenant pour une parcelle ou un groupe de parcelles données tout ce qui caractérise l'élément perturbateur conditionné par l'extérieur susceptible de provoquer des modifications aux sols, à l'écosystème et de porter atteinte aux personnes, aux biens et aux activités. La notion de risque prend en compte l'aléa et la vulnérabilité du site (bien exposés, réactions humaines,...). Par exemple, l'aléa pour une parcelle inondée caractérise la submersion par sa durée, par la hauteur d'eau, par la vitesse du courant lors d'une crue de récurrence donnée.

AEP (Alimentation en Eau Potable) : Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Alluvions (Géologie) : dépôts constitués par des matériaux solides transportés et déposés par les eaux courantes (cailloux, graviers, sables limons).

Aquifère : formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formation poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage,...).

Bassin versant : surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi dans un bassin versant, il y a continuité :

- Longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves)
- Latérale, des crêtes vers le fond de la vallée - verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et *vice versa*.

Benzène : solvant liquide volatil présent dans l'essence, de formule C₆H₆, largement utilisé dans l'industrie chimique. On le trouve dans la fumée de tabac, les émissions des véhicules et les vapeurs d'essence. L'exposition au benzène peut provoquer le cancer et d'autres problèmes de santé.

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

Brunisols : sols non calcaires caractérisés par la présence d'un horizon structural très bien développé et possédant une notable macroporosité fissurale et biologique

Calcisols : sols non carbonatés caractérisés par une saturation de leur complexe adsorbant par du calcium et du magnésium, le calcium étant très largement dominant

Calcosols : SOLS présentant au moins deux horizons, carbonatés sur toute leur épaisseur, avec dominance du carbonate de calcium

Commission locale de l'eau (CLE) : Commission de concertation instaurée par la Loi sur l'eau et instituée par le Préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret (1/2 représentants d'élus, 1/4 représentants d'usagers, 1/4 représentants de l'Etat). Le Président doit être un membre du collège des élus et ce sont ces derniers qui l'élisent.

Crue : phénomène caractérisé par une montée en général assez rapide du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum dont il redescend en général plus lentement. Ce phénomène peut se traduire par un débordement hors de son lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence (voir Récurrence) : - crue quinquennale (fréquence une année sur 5 - Récurrence 5) - crue décennale (fréquence une année sur 10 - Récurrence 10) - crue centennale (fréquence une année sur 100 - Récurrence 100).

Décibel (dB) : unité de mesure du bruit.

Débit : volume d'eau qui traverse une section transversale d'un cours d'eau par unité de temps. Les débits des cours d'eau sont exprimés en m³/s avec trois chiffres significatifs (ex : 1,92 m³/s, 19,2 m³/s, 192 m³/s). Pour les petits cours d'eau, ils sont exprimés en l/s. Les débits d'exploitation des eaux pour les usages sont suivant les cas exprimés aussi en m³/mn, m³/h, m³/j, m³/an. Il en est de même pour les débits d'eaux souterraines.

Débit d'étiage d'un cours d'eau : débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un pas de temps donné en période de basses eaux. Ainsi pour une année donnée on parlera de :

- Débit d'étiage journalier
- Débit d'étiage de n jours consécutifs - débit d'étiage mensuel : moyenne des débits journaliers du mois d'étiage (QMNA). Pour plusieurs années d'observation, le traitement statistique de série de débits d'étiage permet d'obtenir un débit d'étiage fréquentiel.

La série doit avoir si possible au moins 30 observations. A titre indicatif le débit d'étiage mensuel quinquennal est le débit de récurrence 5 (QMNA₅). La récurrence signifie qu'après calcul sur une série d'observations, on a constaté que ce débit n'est pas dépassé une année sur cinq en moyenne. Le QMNA₅ constitue le débit d'étiage de référence pour la mise en œuvre du décret nomenclature eau.

Conseil départemental : organe délibérant du Département. Il est constitué par les Conseillers Départementaux, élus pour 6 ans.

Décret : acte réglementaire signé soit du Président de la République, soit du Premier Ministre. Les décrets dits « décrets en Conseil d'Etat », ne peuvent être pris qu'après consultation du Conseil d'Etat.

Document d'urbanisme : document prévisionnel et à valeur juridique qui permet de planifier l'urbanisme sur un territoire donné (commune, agglomération). Les deux documents principaux sont le Plan Local d'urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

DOCOB (Document d'objectif) : c'est un outil d'appropriation local pour la mise en application de la directive habitats. Établi pour chaque site, il constitue le document de référence pour la préservation et la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il est élaboré suivant un processus de concertation, associant les acteurs concernés : habitants, élus, représentants socioprofessionnels, scientifiques, propriétaires, usagers. Les actions de gestion proposées sont fondées sur la contractualisation et le volontariat. C'est un document d'aide à la décision pour tous les acteurs ayant compétence sur le site car il met en cohérence les actions publiques et privées pour la gestion du patrimoine naturel d'intérêt communautaire.

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EBC (Espaces Boisés Classés) : bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement classés dans les PLU comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer en application de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme.

Ecosystème : ensemble des êtres vivants (Biocénose), des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques (Biotopes) qui sont liés et interagissent entre eux et qui constitue une unité fonctionnelle de base en écologie. L'écosystème aquatique est un écosystème spécifique des milieux aquatiques décrit généralement par :

- Les êtres vivants qui en font partie
- La nature du lit et des berges
- Les caractéristiques du bassin versant
- Le régime hydraulique
- La physico-chimie de l'eau

Equivalent-habitant (E.H) : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.

Excès de risque unitaire (ERU) : probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu a de contracter un cancer s'il est exposé toute sa vie à une unité de dose de toxique. On distingue l'ERU (unité en mg/Kg/j)-1 pour la voie d'administration orale de l'ERU (unité en (mg/m³)-1) pour la voie d'administration respiratoire.

Fluvisols : sols développés dans des dépôts alluviaux et lacustres d'eaux douces ainsi que dans des sédiments marins ou de marais côtiers plus ou moins salés.

Gaz à effet de serre : gaz qui participent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est à l'origine du réchauffement climatique.

Habitat (au sens de la Directive) : c'est le milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales (ex. : tourbières, roselières d'estuaire, chênaies, ...). Ce sont des zones terrestres ou aquatiques possédant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques. Directive 92-43-CEE du 21/05/92

HAP (Hydrocarbures polycycliques aromatiques) : les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont des substances dont la structure chimique est constituée de plusieurs noyaux aromatiques ayant en commun plus d'un atome de carbone. Les HAP présents dans l'environnement résultent de différents processus dont : la biosynthèse par des organismes vivants, les pertes à partir du transport ou de l'utilisation des carburants fossiles, la pyrolyse des matières organiques à haute température, la combustion des charbons et pétroles. Ce dernier processus constitue la principale voie d'introduction des HAP dans l'environnement et résulte majoritairement d'actions anthropiques.

Hydromorphe : se dit d'un sol montrant des marques caractéristiques d'une saturation en eau régulière.

Hygrophile : se dit des êtres vivants, plus particulièrement des végétaux, qui ont besoin de beaucoup d'humidité pour se développer.

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Une ICPE est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

LAeq : valeur moyenne de l'énergie acoustique, c'est à dire la « dose de bruit » sur un temps donné.

LA max : valeur moyenne de l'énergie acoustique, c'est à dire la « dose de bruit » sur un temps donné.

Maître d'ouvrage : personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou des ouvrages sont réalisés. Responsable de la bonne utilisation des fonds, il effectue le paiement des travaux et opérations.

Masse d'eau : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau * 2000/60/CE.

MES : matières en suspension

Milieu : terme général peu précis scientifiquement, utilisé pour désigner un ensemble présentant des conditions de vie particulières : milieu aquatique, milieu fluvial, milieu estuarien, milieu lacustre, milieu terrestre (forestier, montagnard,...),...

Nappe phréatique : première nappe rencontrée lors du creusement d'un puits. Nappe généralement libre, c'est-à-dire dont la surface est à la pression atmosphérique. Elle peut également être en charge (sous pression) si les terrains de couverture sont peu perméables. Elle circule, lorsqu'elle est libre, dans un aquifère comportant une zone non saturée proche du niveau du sol.

NATURA 2000 : le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau NATURA 2000 comprend 1758 sites.

ORU : Opération de Renouveau Urbain

PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) : il correspond à une pièce du Plan Local d'Urbanisme.

PLAGEPOMI : Plan de gestion des poissons migrateurs

Pb : Plomb

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PEM : Pôle d'Echange Multimodal

Périmètre de protection de captage d'eau potable : limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les activités artisanales, agricoles et industrielles, les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres :

- Le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités),
- Le périmètre de protection rapprochée où les activités sont restreintes,
- Le périmètre éloigné pour garantir la pérennité de la ressource.

PGE : Plan de Gestion des Etiages

Planosol : sols définis principalement par leur morphologie différenciée, elle-même étroitement liée à un type particulier de fonctionnement hydrique, où il existe un grand contraste entre des horizons supérieurs perméables qui sont saisonnièrement le siège d'excès d'eau et présentent donc des caractères rédoxiques marqués et un horizon plus profond dont la perméabilité est très faible ou nulle

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU.

PM (Particulate Matter) : les particules en suspension sont d'une manière générale les fines particules solides portées par l'eau ou solides et/ou liquides portées par l'air. On peut les recueillir et quantifier par filtration ou par d'autres procédés physiques. Selon la taille des particules (diamètre aérodynamique ou diamètre aérounique), on distingue en métrologie les PM 10, les PM 2,5 ou les PM 1 selon la taille des particules en micromètre (10-6 m) ou encore 1 micron (1µm) :

- PM 10 particules en suspension dans l'air, d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres,
- PM 2,5 dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres, appelées particules fines.

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

Poisson migrateur : poisson qui se déplace périodiquement entre sa zone de reproduction et ses zones de développement (lieu de vie des juvéniles et des adultes). Certaines espèces vivent alternativement en eau douce et en eau de mer (poisson amphihaline).

Pollution : définition donnée par des experts européens réunis à Genève en 1961 : "Un cours d'eau est considéré comme étant pollué lorsque la composition ou l'état de ses eaux sont, directement ou indirectement, modifiés du fait de l'action de l'homme dans une mesure telle que celles-ci se prêtent moins facilement à toutes les utilisations auxquelles elles pourraient servir à leur état naturel, ou à certaines d'entre elles".

Pollution accidentelle : pollution caractérisée par l'imprévisibilité sur :

- le moment de l'accident - le lieu de l'accident
- le type de polluant - la quantité déversée
- les circonstances de l'accident
- les conséquences de l'accident

Cette forme de pollution se distingue des pollutions chroniques.

Porphyres : roche magmatique contenant de grands cristaux de feldspath dispersés dans une pâte aphanitique (ne montrant pas de cristaux distincts à l'œil nu).

Rabattement de nappe : abaissement en un point du niveau piézométrique sous l'effet d'un prélèvement d'eau dans la nappe, de l'abaissement d'une ligne d'eau d'un cours d'eau en relation avec la nappe ou sous l'effet de travaux de terrassement...

Rendosols : sols calcaires d'une épaisseur inférieure à 35 cm ne présentant qu'un seul horizon au-dessus de matériaux calcaires

Rendisols : sols calciques d'une épaisseur inférieure à 35 cm ne présentant qu'un seul horizon au-dessus de matériaux calcaires

RN : Route Nationale

RD : Route Départementale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SAGE a été institué par la loi sur l'eau de 1992. Il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans un groupement de sous-bassins ou d'un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SDAGE a été institué par la loi sur l'eau de 1992. Il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans un bassin hydrographique.

SIC : Site d'Intérêt Communautaire. Un SIC est un territoire proposé par un état membre à la communauté européenne pour répondre aux objectifs de la directive Habitats, c'est-à-dire, intégrer le réseau NATURA 2000.

TMD : Transport de Matières Dangereuses

TVB : Trame Verte et Bleue

Valeur Toxicologique de Référence (VTR) : Valeur Toxicologique de Référence (VTR) est une appellation générique regroupant tous les types d'indice toxicologique qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil d'effet) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet). Les Valeur Toxicologique de Référence (VTR) sont établies par des instances internationales (OMS, CIPR, ...) ou des structures nationales (US-EPA, ATSDR, RIVM, Health, CSHPF, ...).

ZI : Zone Industrielle.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : zone naturelle présentant un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement. Deux types sont ainsi recensés : les zones de type I d'intérêt biologique remarquable, les zones de type II recouvrant les grands ensembles naturels. A ce jour, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. concerne par exemple : les zones humides, cours d'eau, marais, tourbières, landes,...

ZPPA : Zones de Présomption de Prescription Archéologique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Zone humide : "terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire". Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau (ce sont des écotones). Comme tous ces types d'espaces particuliers, il présente une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique) et ont un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux.

ZPS (Zone de Protection Spéciale) : la ZPS s'applique sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages située sur le territoire européen des pays membres de la CEE. Les deux objectifs principaux sont la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés et la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

ZSC (Zone Spéciale de Conservation) : les ZSC sont issues de l'inventaire des habitats naturels qui a été effectué à la suite de la publication de la Directive du Conseil des Communautés Européennes n°92-43 du 21 mai 1992 dite «directive habitats». A l'instar de la directive « Oiseaux », la Directive « Habitats » demande aux états membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien des populations des espèces végétales et animales sauvages (autres que les oiseaux), ainsi que quelques biotopes particulièrement menacés, listés au sein d'annexes. Les potentiels sites ZSC inventoriés sont tout d'abord recensés en tant que « sites éligibles ». Ils peuvent ensuite être proposés en Sites d'Intérêt Communautaire (ils sont alors appelés « pSIC »). Ils deviennent des SIC lorsqu'ils sont sélectionnés par la Commission Européenne puis des ZSC (Zone Spéciale de Conservation. par arrêtés ministériels).